

DÉLIBÉRATION N° 2023-05  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FÉVRIER 2023

Date de la convocation :	
<b>10 février 2023</b>	
Date de séance :	
<b>16 février 2023</b>	
Date d'affichage de la liste des délibérations :	
<b>17 février 2023</b>	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	21
Procurations	08
Votants	29
Pour	29
Contre	00
Abstention	00

L'an deux mille vingt-trois, le seize février à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUIILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul	X		
TAMA GEORGES Hinatea	X		
TEMEHARO René		X	BUIILLARD Michel
PUHETINI Sylvana	X		
FONG LOI Charles	X		
RIJKAART Alice	X		
TEATA Marcelino	X		
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules		X	BORDET Patrick
COLOMBANI Maeva	X		
MAI Alain		X	MAIOTUI Paul
BORDET Patrick	X		
TAUTU Ioana	X		
LEHARTEL Manouche		X	
CHING Francis	X		
VANFFAUT Georges		X	LI-SENG Isabelle
TEURURAI Lowna		X	
KOUAKOU Georges		X	TEATA Marcelino
LI-SENG Isabelle	X		
BOUTEAU Nicole		X	
DANLOUE Cathy	X		
REY Steven	X		
PAVAOUAU Teura	X		
BRAUN ORTEGA Enrique		X	
FOSTER Makau	X		
MARTIN Alfred		X	FOSTER Makau
NENA Tauhiti	X		
CHIN FOO Cynthia		X	
LIU SING Thierry		X	NENA Tauhiti
PERRY Doris		X	
GALENON Minarii	X		
LE CAILL Heinui		X	GALENON Minarii
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile	X		

**OBJET :**

**Portant approbation du dossier technique et du plan de financement de l'opération « Acquisition d'un véhicule d'intervention de police, de type fourgon destiné aux brigades d'intervention de la Police Municipale.**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

21 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;

Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 Octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième partie du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie Française ;

Vu le décret du 20 mai 1890 instituant dans les Etablissements Français de l'Océanie une commune ayant pour chef-lieu Papeete ;

Vu la délibération n° 2020-30 du Conseil Municipal du 04 juillet 2020 portant délégation au Maire par le Conseil Municipal ;

Vu le rapport n° 2023 – 05 du 07 février 2023, présenté par Monsieur Patrick BORDET, Conseiller municipal délégué en charge de la Police ;

### EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 16 FÉVRIER 2023

#### ADOPTE

**Article 1** : Est approuvé le dossier technique ci-joint relatif à l'opération « Acquisition d'un véhicule d'intervention de Police, de type fourgon, sérigraphié et équipé.

**Article 2** : Le financement de cette opération, estimé à 8 900 000 XPF TTC, est prévu comme suit :

- Subvention du Pays (DDC) 50% : 4 450 000 XPF TTC
- Fonds propres 50% : 4 450 000 XPF TTC

**Article 3** : Le Maire est autorisé à signer la convention de financement afférente.

**Article 4** : Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget de la Commune.

**Article 5** : La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

*Fait et délibéré en séance les jours, mois  
et an susdits,  
Pour transmission conforme*

Le secrétaire de séance



Patrick BORDET

Le Maire



Michel BUIILLARD

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/02/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-987-200003768-20230216-DEL2023\_05-

**RAPPORT DE PRÉSENTATION N° 2023 – 05**

Relatif à un projet de délibération approuvant le dossier technique et le plan de financement de l'opération suivante :

**« Acquisition d'un véhicule d'intervention de police, de type fourgon destiné aux brigades d'intervention de la Direction de la Police Municipale ».**

Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs les Adjointes,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Direction de la Police Municipale de la Commune de Papeete demande l'acquisition d'un nouveau véhicule d'intervention de police, sérigraphié et équipé, de type fourgon pour les besoins des équipes d'intervention.

Ce nouveau véhicule viendra compléter le parc automobile existant de la Police, il sera en permanence utilisé par les brigades d'intervention afin d'assurer toutes les missions qui leur incombent.

Une demande de subvention est prévue pour cette acquisition auprès de la Délégation au Développement des Communes (DDC) pour la première session de février ou la deuxième session d'août 2023. Le taux directeur est fixé à 50% du coût estimé.

Ainsi les plans de financement se présentent de la façon suivante :

Véhicule d'intervention de Police de type fourgon, sérigraphié et équipé

Coût total en XPF TTC	Subvention DDC 50% Montant en XPF TTC	Fonds propres 50% Montant en XPF TTC
8 900 000	4 450 000	4 450 000

Afin de permettre l'instruction du dossier de demande de subvention, j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de délibération ci-joint.

Papeete, le 07 février 2023

Le rapporteur,

Patrick BORDET,  
Conseiller municipal